



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 mai et à 20 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 23 mai, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

Etaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Yvette BADOIL, M. Alain CAMPION, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Robert DESPLACE, M. Paul FERRE, M. Gilbert GROS, Mme Irène LECLERC, M. Bernard LITAUDON, Mme Sandrine MERAND, M. Guy MORILLON, M. Philippe PROST, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marielle THOMAS, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN, M. Nicolas ZIELINSKI,

En exercice : 29

Présents : 19

Représentés : 4

Absents : 10

Etaient absents : Mme Nathalie BISIGNANO (pouvoir à M. Pierre ECKERT, suppléant), M. Patrick BOURGEOIS, M. Vincent GELAS (pouvoir à Mme Yvette BADOIL), Mme Lysiane GUIRAL, M. Raphaël LAMURE (pouvoir à M. Philippe PROST), Mme Muriel LUGA GIRAUD, M. Jean-Michel LUX, M. Thierry SEVES, M. Marc TATON, M. Serge VARVIER (pouvoir à Mme Sandrine MERAND),

Secrétaire de séance : M. Alain CAMPION

N°2018/05/29/01 – CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER 2014-2020

AUTORISE M. le Président à signer la convention relative à la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

N°2018/05/29/02 – AUTORISATION DE DEPOT DES PIECES DU LOTISSEMENT DU PARC D'ACTIVITES VISIONIS 6 LIEU-DIT RIVOLLAY SUR LA COMMUNE DE GUEREINS ET LIEU-DIT GRAND RIVOLET SUR LA COMMUNE DE MONTCEAUX

AUTORISE M. le Président à signer l'acte de dépôt des pièces du lotissement et tout document afférent à cette affaire,

DECIDE de confier les formalités de dépôt des pièces administratives du lotissement à Maître RICHARD, notaire à Montmerle sur Saône,

N°2018/05/29/03 – ATELIER-RELAIS DPI : AVIS SUR LES OFFRES DE REPRISE

EMET un avis favorable à l'offre de reprise du fonds de commerce et d'une partie des actifs de la société DPI International présentée par la société NATIS auprès de la SELARL AJ Partenaires, en ce qui concerne la reprise du crédit-bail immobilier liant la société DPI International à la Communauté de Communes conformément aux conditions exposées ci-dessus.

EMET un avis favorable aux trois propositions de modifications du contrat de crédit-bail précitées,

AUTORISE la signature d'un avenant au contrat de crédit-bail portant sur les articles et les conditions précités,

AUTORISE le Président à effectuer toutes les diligences et signatures nécessaires dans le cadre de ce projet de reprise de crédit-bail par la société NATIS.

N°2018/05/29/04 – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME VAL DE SAONE CENTRE

DESIGNE M. Dominique MARTIN et Mme Marie-Jeanne ALBAN comme membres du collège des personnes qualifiées,

RAPPELLE que les membres du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme intercommunal Val de Saône Centre sont :

• Membres du collège des élus communautaires (7 personnes)	• Membres du collège des personnes qualifiées (6 personnes)
- Monsieur Alain CAMPION - Monsieur Robert DESPLACE - Madame Marielle THOMAS - Monsieur Michel AUBRUN - Monsieur Jean-Michel LUX - Monsieur Roger RIBOLLET - Monsieur Jean-Pierre CHAMPION	- Monsieur Dominique MARTIN - Monsieur Jacques LOUPFOREST - Monsieur Eric LEPINE - Madame Marie-Jeanne ALBAN - Monsieur Éric BERTHOUD - Monsieur Jean-Pierre MAILLARD

N°2018/05/29/05 – ADHESION DE L'OFFICE DE TOURISME VAL DE SAONE CENTRE A DIVERS ORGANISMES ET DESIGNATION DE REPRESENTANTS

AUTORISE l'adhésion de l'Office de Tourisme Val de Saône Centre aux organismes suivants :

- ✓ FNOTSI (Fédération nationale des Offices de tourisme de France) pour un montant de 456€
- ✓ FDOTSI 01 (Fédération départementale des Offices de tourisme) pour un montant de 566€
- ✓ Label Ain Pêche (Ain Tourisme) pour un montant de 40€
- ✓ APIDAE (Plateforme d'information et de diffusion de l'offre touristique) pour un montant de 522€
- ✓ Réseau des Hôtel-Dieu et Apothicaireries pour un montant de 100€

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Office de Tourisme de l'exercice 2018.

DESIGNE Monsieur Maurice VOISIN pour représenter l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au sein de ces divers organismes.

N°2018/05/29/06 – APPROBATION DU REGLEMENT COMMUNAUTAIRE RELATIF AU FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE

APPROUVE le règlement d'attribution du fonds de concours d'investissement touristique.

PRECISE que celui-ci entrera en vigueur dès le mois de juin 2018.

N°2018/05/29/07 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL AVE VNF

APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial n°51221800017 avec Voies Navigables de France.

AUTORISE le Président à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial n°51221800017.

PRECISE que cette occupation du Domaine Public Fluvial donne lieu au paiement d'une redevance d'un montant de 46,80 € pour la durée de la convention et payable en une fois, à compter de la notification de la convention.

N°2018/05/29/08 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION ANIMATION JEUNESSE ET CULTURE (AJC) ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

AUTORISE la signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Animation Jeunesse et Culture (AJC), pour l'année 2018,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **50 967 euros** à l'association Animation Jeunesse Culture (AJC) qui gère le Centre social l'Embarcadère de Thoissey.

N°2018/05/29/09 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DU COMPLEXE VISIOSPORT A MONTCEAUX

APPROUVE le règlement intérieur des équipements sportifs du complexe Visiosport, mis en application à compter du 3 septembre 2018.

PRECISE que la signature de ce règlement par les écoles et les associations sportives conditionne l'accès aux locaux.

N°2018/05/29/10 – AUTORISATION DE SIGNER UN ACCORD-CADRE (A MARCHES SUBSEQUENTS) DE PRESTATIONS DE TRANSPORT D'ELEVES

AUTORISE le Président à signer un accord-cadre à marchés subséquents, avec un **montant minimum**, pour le transport d'élèves avec l'entreprise suivante :

LOT	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT DE L'OFFRE
01	Simulation de transport des élèves de 9 écoles primaires à destination du "Jardin des sports" à MONTCEAUX	Autocars MAISONNEUVE 521 Avenue de l'Europe 69220 ST-JEAN-D'ARDIERE	A titre indicatif, montant annuel estimatif du DQE-Simulation : 45 902,50 € HT (soit 50 492,75 € TTC)
02	Marché subséquent n°1 - Transport des élèves relevant du secteur communautaire, à destination du collège de MONTCEAUX		Montant annuel Variantes n°1 et n°2 : 90 737,50 + 600 +850 = 92 187,50 € HT (soit 101 402,95 € TTC)

Le montant total de l'ensemble des marchés subséquents pour la totalité des lots (sur la durée maximale de l'accord-cadre) est estimé supérieur au seuil de 221 000 euros HT et le pouvoir adjudicateur s'engage à faire exécuter les prestations correspondant au montant minimum suivant :

- Pour le lot n°01 : 45 000 € HT
- Pour le lot n°02 : 88 000 € HT

PRECISE que l'accord-cadre est conclu, pour chacun des lots, sur une durée initiale d'1 an environ, à compter de sa notification jusqu'au 05 juillet 2019. Il pourra être reconduit 3 fois par période d'1 an (de juillet à juillet), par tacite reconduction, sauf décision expresse intervenant avant le 31 mars de mettre fin à l'un et/ou l'autre des lots, soit une durée maximale de 4 ans.

N°2018/05/29/11 – APPROBATION DU REGLEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE A DESTINATION DU COLLEGE DU VAL DE SAONE A MONTCEAUX

APPROUVE le règlement du transport scolaire, mis en application à compter du 3 septembre 2018.

PRECISE que le règlement sera mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes.

PRECISE que l'inscription au service de transport scolaire vaut acceptation du règlement et engagement à le respecter.

N°2018/05/29/12 – FIXATION DE LA PARTICIPATION FORFAITAIRE DEMANDEE POUR L'UTILISATION DU SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE

FIXE à 110€ par an et par élève le montant de la participation forfaitaire, payable annuellement, lors du retrait du titre de transport auprès du transporteur Maisonneuve, dans ses locaux à Saint-Jean-d'Ardières,

PRECISE que, pour la situation particulière des élèves en garde alternée, dont les deux domiciles sont situés dans le secteur communautaire, une double inscription est nécessaire et le montant acquitté sera de 55€ par carte ou 110€ lorsqu'une seule inscription est effective.

FIXE à 10€ le tarif à appliquer en cas de demande de réédition d'une carte de transport par la famille, suite à une perte, un vol ou un changement de domicile en cours d'année.

N°2018/05/29/13 – SIGNATURE D'UN BAIL POUR LA LOCATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LE PARC ACTIVAL POUR L'IMPLANTATION D'UN PYLONE DE TELEPHONIE

DECIDE de passer un nouveau bail de location de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2008 avec la société Orange France pour la location de la parcelle ZV 176 d'une surface de 60 m² environ, située sur le Parc Actival à Saint Didier sur Chalaronne, parcelle sur laquelle est implanté un pylône de téléphonie mobile.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le bail et tout document nécessaire au suivi de ce dossier.

N°2018/05/29/14 – AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERNE DE LA FUTURE ZONE D'ACTIVITES « VISIONIS 5 »

AUTORISE le Président à signer les marchés de travaux, d'un montant total de 840 597,35 HT soit 1 008 716,82 € TTC, avec les entreprises et pour les montants ci-après précisés :

N° du lot	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
01	Travaux de voirie interne (+ trottoir et réfection de chaussée)	CHARRIN (mandataire) + EUROVIA	439 776,35 € HT
02	Assainissement EU / EP	EGCA	271 563,00 € HT
03	Réseaux AEP	SCTP (Société Charollaise de Travaux Public) S.A.	24 691,00 € HT
04	Réseaux secs : Télécom / Fourreaux fibre optique / Gaz / Eclairage Public	SOBECA	87 682,00 € HT
05	Espaces Verts	MANIEBAT S.A.S.	16 885,00 € HT

PRECISE que le marché est conclu pour une durée prévisionnelle d'environ 1 an, à compter de la notification du marché. Il prendra fin à l'achèvement des travaux de la phase 2.

N°2018/05/29/15- BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2018 - DECISION MODIFICATIVE N°1

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget Principal 2018 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	c/615221 - 0 - Entretien de bâtiments publics	+ 51 857 €
Recettes	c/74124 - 0 - Dotation d'intercommunalité	+ 54 792 €
	c/74126 - 0 - Dotation de compensation des groupements	- 2 935 €

Section d'Investissement

Dépenses	c/165 - 7 - Dépôts et cautionnement reçus	+ 5 000 €
	c/2152 - 03R16 - 4 - Aménagement Visiosport	+ 1 380 €
	c/21568 - op 22 - 4 - Salle de sport	+ 800 €
	c/2317 - op 41 - 7 - Aire d'accueil Gens du Voyage	+ 6 000 €
	c/020 - 0 - Dépenses imprévues	- 8 180 €
Recettes	c/165 - 7 - Dépôts et cautionnement reçus	+ 5 000 €

N° 2018/05/09/16 - CREATION DE HUIT POSTES CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

CREE :

- ✓ **Un emploi** pour accroissement temporaire d'activité d'Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique **aux Gîtes de la Calonne** à temps non complet pour une durée de travail de 17,5 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} juin 2018 (durée maximale de 1 an pendant une même période de 18 mois consécutifs), emploi dont la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des Adjoints administratifs et des Rédacteurs,
- ✓ **Un emploi** pour accroissement temporaire d'activité d'Agent d'accueil et entretien des locaux et équipements de la **Patinoire écologique** à temps non complet pour une durée de travail de 20,5 heures hebdomadaires en période scolaire et allant jusqu'à 26 heures en période de vacances scolaires à compter du 11 juin 2018 (durée maximale de 1 an pendant une même période de 18 mois consécutifs), emploi dont la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des Adjoints techniques,
- ✓ **Deux emplois** pour accroissement temporaire d'activité de **Gardiens du week-end au Parc Visiosport** à temps non complet pour une durée de travail de 7 heures hebdomadaires pour l'un et 4 heures hebdomadaires pour l'autre à compter du 1^{er} septembre 2018 (durée maximale de 1 an pendant une même période de 18 mois consécutifs), emploi dont la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des Adjoints techniques,
- ✓ **Quatre emplois** pour accroissement temporaire d'activité d'**Animateurs de l'Accueil de Loisirs** à temps non complet pour une durée de travail de 22,34 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} septembre 2018 (durée maximale de 1 an pendant une même période de 18 mois consécutifs), emploi dont la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des Adjoints d'animation,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre les dispositions relatives aux recrutements.

N°2018/05/29/17 – COMITE TECHNIQUE INTERNE : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE L'EPCI

1. **FIXE à 3** le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
2. **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique (le nombre de représentants de l'EPCI sera identique à celui du personnel),
3. **DECIDE** le maintien du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de l'EPCI.

N°2018/05/29/18 – COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE L'EPCI

1. **FIXE à 3** le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
2. **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique (le nombre de représentants de l'EPCI sera identique à celui du personnel),
3. **DECIDE** le maintien du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le CHSCT, de l'avis des représentants de l'EPCI.

N°2018/05/29/19 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2018/15 – Aménagement vidéo et micro salle du conseil -MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE ET DE SERVICE

Vu le devis n°10099 du 08 mars 2018 de la SAS MATHON Frédéric – « Le Pré de la Cloche » Rue Saint-Exupéry – 69220 BELLEVILLE,

Article 1^{er} :

Un marché public de fourniture et service est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'entreprise **SAS MATHON Frédéric** – « Le Pré de la Cloche » Rue Saint-Exupéry – 69220 BELLEVILLE, pour la fourniture et l'installation d'un système vidéo et d'un système de conférence dans la salle du conseil communautaire.

Article 2 :

La prestation sera réalisée conformément au devis n°10099 et pour un montant de 5 641.25€, soit 6 769.50€TTC.

N°2018/16 – Convention précaire de mise à disposition des équipements de football du centre sportif intercommunal à Saint Didier sur Chalaronne les 06 et 07 juin 2018

Vu la demande de mise à disposition des équipements de football du centre sportif intercommunal à Saint Didier sur Chalaronne dans le cadre de l'organisation du championnat de l'Ain des vétérans en quadrette, les 06 et 07 juin prochains, par « **l'Amicale Boules de Thoissey-St Didier** », représentée par Monsieur René FONTAINE, sise au Café du Bon Coin 1 rue du Beaujolais 01140 THOISSEY.

Vu l'avis favorable des membres de la commission Sport Transport du 19 février 2018,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention précaire avec « **l'Amicale Boules de Thoissey – St Didier** » pour la mise à disposition des équipements de football du centre sportif intercommunal à Saint Didier sur Chalaronne, le mercredi 6 et jeudi 7 juin 2018 de 8h00 à 23h00.

Article 2 :

Les installations et locaux sont mis à disposition du bénéficiaire à titre gratuit.

N°2018/17 – Convention pour la vente de billetterie par l'Office de Tourisme Val de Saône Centre

Vu la proposition d'organisation de balades en bateau et de location de bateaux de mai à octobre 2018 au départ de la halte fluviale de Montmerle s/Saône, par l'association « **ATFH** », représentée par Madame Annie Petit, présidente, 22 impasse rue de Paris, 71000 Mâcon,

Considérant la volonté de mettre en place un service de billetterie avec l'Office de tourisme Val de Saône Centre pour ces activités touristiques,

Vu l'avis favorable de la commission tourisme du 3 mai 2018,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention avec l'association « **ATFH** » pour assurer sur les deux antennes de l'office de tourisme la vente des prestations de location de bateaux sans permis et la réservation des groupes pour des balades en bateau sur l'année 2018.

Article 2 :

Les ventes de ces prestations seront réalisées par l'Office de tourisme Val de Saône Centre avec une commission à hauteur de 10%.

Fait à Montceaux, le 29 mai 2018

AFFICHE du :

Au :

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

